

## **Convention de délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (volet opérationnel) 2026 – 2031**

### **ANNEXE : DOCUMENT D'APPLICATION DES ACTIONS PREVUES**

Le Symcéa se propose, d'effectuer les actions suivantes pour la période de la convention de délégation :

- Les travaux d'entretien annuels définis dans le plan de gestion de l'Authie et ses affluents (hors réseau entretenu par la CC Ponthieu-Marquenterre et l'ASA du Marquenterre);
- Les travaux de restauration définis dans le plan de gestion de l'Authie et ses affluents (hors réseau entretenu par la CC Ponthieu-Marquenterre et l'ASA du Marquenterre);
- Les travaux de restauration de la continuité écologique selon programmation et accord de délégation des propriétaires (études et conception) ;
- Les travaux de restauration et plans de gestion des zones humides dès lors qu'une convention sera établie entre le propriétaire et le Symcéa.

#### **I. L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

L'entretien des cours d'eau correspond à des opérations régulières de gestion légère de la végétation et de l'enlèvement des embâcles afin de maintenir le bon état du cours d'eau. Les travaux d'entretien des cours d'eau sont consignés dans le PPRE de l'Authie et ses affluents. Ces travaux correspondent aux travaux prévus à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- Entretien de l'accessibilité au cours d'eau,
- Retrait des embâcles gênants pour garantir le libre écoulement des eaux,
- Faucardage en tête de bassin,
- Retrait des flottants, nettoyage du fond du lit,
- Suivi de la ripisylve (élagage, recépage, abattage, étêtage),
- Aide aux opérations d'entretien des dispositifs de franchissement piscicole, et ouvrages publics,
- Entretien des aménagements en génie végétal du domaine public,
- Lutte contre les EEE,

- Surveillance réseau annuelle (repérage des désordres hydrauliques) et présence après des phénomènes météorologiques.

- **Les opérations d'entretien léger**

Le Symcœa se basera sur la programmation du PPRE de l'Authie et de ses affluents pour planifier les opérations d'entretien.

*Tableau 1 : Bilan des opérations d'entretien du PPRE de l'Authie*

| OPERATIONS D'ENTRETIEN PPRE |                                |                         |                  |                             |                  |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|--------------------------------|
| Opération d'entretien       |                                | Actions prévues au PPRE |                  | Réalisées période 2022-2025 |                  | Prévisionnel 2026-2031         |
|                             |                                | Linéaire (ml)           | Ponctuel (unité) | Linéaire (ml)               | Ponctuel (unité) | Linéaire (ml) Ponctuel (unité) |
| Lit et berges               | Collecte sélective des déchets | 126                     | 10               | 126                         | 10               | 0 0                            |
|                             | Faucardage                     | 419                     | /                | 0                           | 0                | 419 /                          |
|                             | Entretien ponts                | /                       | 1                | 0                           | 2                | / 0                            |
| Ripisylve                   | Débroussaillage                | 108                     | /                | 3828                        | /                | 0 /                            |
|                             | Etêtage                        | 807                     | 113              | 404                         | 130              | 403 0                          |
|                             | Gestion de la ripisylve        | 11466                   | 837              | 4735                        | 419              | 6731 419                       |
| <b>Total</b>                |                                | <b>12926</b>            | <b>961</b>       | <b>9093</b>                 | <b>561</b>       | <b>3833 400</b>                |

Le PPRE étant en révision, ces chiffrages sont susceptibles d'évoluer au cours de la période de la convention.

Le Symcœa s'engage, à effectuer un passage par an sur tout le linéaire sous DIG pour assurer le suivi du cours d'eau et programmer les opérations d'entretien en fonction des besoins identifiés.

Après chaque épisode de crue, le Symcœa s'engage à effectuer une surveillance sur les secteurs impactés et à intervenir si besoin.

L'ensemble de ces actions se fera en collaboration et en association avec les maires. Une information sera également transmise régulièrement auprès des services techniques de la Communauté de Ponthieu Marquenterre.

- **Les opérations de retrait d'embâcles**

Les embâcles sont des accumulations de débris végétaux, ou des déchets d'autres natures (souche proéminente, arbre tombé dans le lit mineur, troncs flottants, branchages...). Tous les

embâcles ne sont pas à enlever. Ils peuvent constituer des facteurs de diversification du milieu, ou des abris pour la faune.

Les embâcles sont recensés de manière continue par les agents du Symcéa. Afin de répondre aux attentes, le Symcéa appliquera son protocole pour la gestion des embâcles (information, accompagnement et mise en demeure si nécessaire des propriétaires riverains). Les embâcles les plus gênants seront retirés prioritairement afin d'éviter tout désordre hydraulique important. Afin de limiter les déploiements de chantiers, les retrait d'embâcles seront préférentiellement réalisés par secteur.

L'ensemble des embâcles identifiés et traités feront l'objet d'un bilan chaque année. Ce bilan permettra à la communauté de communes de connaître l'emplacement des embâcles gérés ou à gérer ainsi que leur nombre exact.

**Tableau 2 :** Bilan des embâcles identifiés et traités lors de la précédente convention de délégation

|                         | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL      |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------------|
| <b>Nombre identifié</b> | 54   | 26   | 39   | 0    | 22   | <b>141</b> |
| <b>Nombre traité</b>    | 10   | 0    | 42   | 30   | 18   | <b>100</b> |



**Figure 1 :** Retrait d'embâcle à Argoules

## II. LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

Le PPRE de l'Authie et ses affluents définit des secteurs et travaux à entreprendre pour restaurer les fonctionnalités du cours d'eau du bassin versant.

En se basant sur ce plan de gestion, le Symcéa définit les actions prioritaires. Les propriétaires des parcelles seront contactés et rencontrés pour définir avec eux les travaux souhaités. Une convention définissant le type de travaux ainsi que la durée d'exécution de ces travaux sera signée entre le Symcéa et les particuliers.

A l'issue de cette phase de concertation, les projets seront présentés aux financeurs pour validation de leur part.

La réalisation des travaux étant donc dépendante de la concertation avec les propriétaires et de l'accord des financeurs, il serait très difficile de définir à l'avance ces actions. C'est pour cela que chaque année, un bilan des actions de restauration sera présenté à la communauté de communes afin de réaliser un état d'avancement du plan de gestion.

**Tableau 3 : Bilan des opérations de restauration du PPRE de l'Authie**

| OPERATIONS DE RESTAURATION PPRE |                         |                  |                             |                  |                        |                  |
|---------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| Action de restauration          | Actions prévues au PPRE |                  | Réalisées période 2022-2025 |                  | Prévisionnel 2026-2031 |                  |
|                                 | Linéaire (ml)           | Ponctuel (unité) | Linéaire (ml)               | Ponctuel (unité) | Linéaire (ml)          | Ponctuel (unité) |
| Décolmatage                     | /                       | 6                | 0                           | 0                | /                      | 6                |
| Déplacement de clôture          | 156                     | /                | 0                           | 0                | 156                    | /                |
| Génie végétal                   | 222                     | /                | 470                         | 0                | 0                      | /                |
| Lit et berge                    | 11587                   | /                | 710                         | 0                | 10877                  | /                |
| Pose de clôture                 | /                       | /                | 0                           | 0                | /                      | /                |
| Retrait de clôture              | /                       | /                | 0                           | 0                | /                      | /                |
| Abreuvoir                       | /                       | 49               | 0                           | 1                | /                      | 48               |
| Ponceau ou passage à gué        | /                       | /                | 0                           | 1                | /                      | /                |
| Recharge granulométrique        | /                       | 2                | 0                           | 0                | /                      | 2                |
| Ripisylve                       | 2715                    | /                | 350                         | 0                | 2715                   | /                |
| Plantation                      | 2715                    | /                | 350                         | 0                | 2715                   | /                |
| <b>Total</b>                    | <b>14680</b>            | <b>57</b>        | <b>1530</b>                 | <b>2</b>         | <b>13150</b>           | <b>55</b>        |

Le PPRE étant en révision, ces chiffrages sont susceptibles d'évoluer au cours de la période de la convention.



**Figure 2 :** Plantation d'une haie à Le Bois, Protection de berge en génie végétal à Dompiere-sur-Authie, et protection de berge en technique mixte à Nampont

### III. LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La gestion des zones humides correspond à des interventions d'entretien et/ou de restauration des zones humides afin de restaurer ou maintenir des habitats d'intérêts.

Le Symcéa réalisera des travaux de restauration et plans de gestion des zones humides dès lors qu'une convention sera établie entre le propriétaire des parcelles et le Symcéa.

### IV. RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le Symcéa pourra réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique selon programmation et accord de délégation des propriétaires (études et conception).

La réalisation des travaux étant donc dépendante de la concertation avec les propriétaires et de l'accord des financeurs, il est très difficile de définir à l'avance ces actions. Chaque année, un bilan des actions sera présenté à la communauté de communes afin de réaliser un état d'avancement des actions de la restauration de la continuité écologique.

**Le Président de la Communauté de  
Communes Ponthieu Marquenterre**

Fait à .....

Le .....

**Le Président du Syndicat Mixte Canche  
et Authie**

Fait à .....

Le .....